

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 21 juillet 2020 (en visioconférence)

N° : 1789

Renfort temporaire de 6 mois pour l'OREMA

Membres présents : Mireille Benedetti (CR)

Excusés : Chantal Eyméoud (CR), Didier Réault (CD 13), Patricia Saez (CD 13), Christian Mounier (CD 84)

Participaient également : Philippe Vitel (CR), Andrée Alziari-Nègre (CR), Éric Hansen (OFB), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas (ARBE)

Membres titulaires : 9 Membres présents : 1

- Considérant** Que le Comité syndical de l'ARBE, régulièrement convoqué, n'a pu délibérer le 15 juillet dernier, faute de quorum ;
Que la réunion s'est toutefois tenue, et que l'ensemble des points a été présenté, débattu et a reçu l'assentiment des élus et partenaires présents ;
Que les délibérations ont été prises en 2ème séance, le 21 juillet 2020, sur le même ordre du jour (délibération n° 1785) ;
- Vu** La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu** L'article 3.1 de cette même loi, autorisant les collectivités territoriales et leurs établissements publics à recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ;
- Considérant** Que l'une des deux animatrices de l'Observatoire Régional de l'Eau et des Milieux Aquatiques a sollicité la Présidente afin de pouvoir occuper le poste de chargé de mission Analyse de données, dont l'agent titulaire actuel du poste part en détachement ;
- Considérant** Le retard qui a été pris du fait de la non possibilité de réalisation de certaines actions liées à la période de confinement relative au COVID et du fait de la conduite d'une mission d'évaluation de l'OREMA visant à produire un bilan prospectif dont les résultats permettront de clarifier le périmètre, le contenu et les moyens pour les années à venir ;
- Considérant** Que pour réaliser le plan d'actions prévu pour l'année 2020, malgré la période de COVID-19 et le départ de la deuxième animatrice à 50% sur ce poste, il est nécessaire d'obtenir un renfort temporaire pour une durée de 6 mois ;
- Ouï** L'exposé de la Présidente de l'ARBE ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- de créer un emploi occasionnel d'un agent contractuel pour un renfort de l'OREMA, pour la Direction Connaissance des territoires, Réseaux d'acteurs et Coopération, pour une durée de 6 mois, à temps complet (soit 35h/semaine) :
 - Filière : technique
 - Cadre d'emploi : ingénieur (IB 444/IM 390)
 - Catégorie A

- d'engager la procédure de recrutement, conformément au profil de poste établi, et aux conditions susmentionnées ;
- d'autoriser à ouvrir au chapitre 012 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet emploi occasionnel.

Fait et délibéré à Marseille, le 21 juillet 2020

Pour copie conforme,
La Présidente,
Mireille BENEDETTI

